

dette nationale, nous éprouverons beaucoup de difficulté à nous entendre sur les modifications à apporter à la loi sur les banques, après qu'on l'aura passée en revue.

(Texte)

M. Rondeau: Monsieur le président, pour ce qui a trait au projet de résolution visant à modifier la loi sur les banques de façon à permettre à nos institutions bancaires canadiennes de continuer leurs opérations pour une autre année, je n'ai pu déceler, dans les explications que le ministre des Finances (M. Gordon) nous a données, quelles étaient les principales raisons pourquoi on voulait leur accorder un délai d'un an sans apporter de changements à la loi actuellement en vigueur.

Tout le monde ne partage probablement pas notre opinion à l'effet que l'on doit apporter des réformes financières dans notre pays, mais tout le monde s'accorde toutefois à reconnaître que la situation financière canadienne constitue un des problèmes les plus sérieux et probablement les plus urgents qui soient.

Quand on songe à l'ensemble de la situation financière du Canada, et plus particulièrement à la situation financière des provinces, de nos municipalités et commissions scolaires, bref, quand on voit que les gouvernements provinciaux, et plus particulièrement celui du Québec, sont obligés de faire des démarches, dans le moment, afin de trouver l'argent nécessaire dans le dessein de subvenir à leurs besoins, je suis d'avis qu'il aurait été temps, cette année, d'apporter des modifications à la loi sur les banques; si l'on retarde cette révision pour une autre année, on retarde d'autant la soumission de propositions ou d'amendements que l'on pourrait apporter cette année à la loi actuelle.

Malheureusement, aujourd'hui, dans notre monde moderne, on ne fait pas de différence entre le capital public et le capital privé; nos banques sont là pour remplir leur rôle d'institution financière afin de pourvoir au capital privé, elles sont là pour vivre, pour faire de l'argent, pour réaliser des profits et c'est dans le secteur privé qu'elles ont institué leur organisation pour pouvoir réaliser ces profits. Cela est normal et nous ne leur en voulons pas du tout de faire de l'argent, mais là où nous ne sommes pas d'accord, c'est quand les banques ont accès au secteur public; elles ne devraient pas être des organisations privées qui financent le secteur public, elles ne devraient pas faire des investissements dans nos municipalités, dans nos commissions scolaires ou dans ce qui touche au gouvernement fédéral.

Le capital public est un capital qui ne rapporte pas d'intérêt; on ne peut pas faire de profit avec des routes, car c'est un capital public. Aujourd'hui, on emprunte à des organisations privées pour investir dans le capital

public; on est obligé de faire payer des intérêts par la société pour avoir permis à ces organisations privées de toucher ces intérêts alors qu'elles ne devraient pas en réclamer.

J'aimerais que le ministre des Finances nous dise ce qu'il en pense, et s'il met sur le même pied le capital privé et le capital public. On sait qu'il est un homme d'affaires, un comptable averti, en fait qu'il admet que le capital doit rapporter, mais il n'est pas normal qu'une municipalité ou une commission scolaire, qui ne font pas de profit, soient obligées de payer des intérêts à des sociétés privées pour avoir pu réaliser leur expansion.

Aujourd'hui, on fait des améliorations dans le domaine public et on oblige nos commettants, les électeurs ou les contribuables, à payer deux ou trois fois nos écoles, nos ponts, nos routes, sous forme d'intérêt, parce que la Banque du Canada n'est pas là pour financer le capital public.

Les créditistes ont dit, depuis plusieurs années, que les banques ont droit à l'existence dans le capital privé; les financiers qui investissent de l'argent dans le capital privé ont le droit d'en retirer du profit, mais les créditistes ont dit également que les banques ne devraient pas financer le secteur public qui ne rapporte pas de profit. C'est la raison pour laquelle nous faisons une distinction entre le capital privé et le capital public et c'est pourquoi nous demandons à l'honorable ministre des Finances, une fois pour toutes, de prendre ses responsabilités face à la Banque du Canada et de la faire agir en fonction du capital public.

On a besoin d'investissements partout, dans des secteurs qui ne rapportent pas d'intérêt mais qui profitent à tout le monde. La Banque du Canada serait censée être là pour suffire au capital public et répondre aux besoins de notre société.

Or, j'aimerais savoir quand le ministre des Finances va, pour de bon, prendre ses responsabilités dans le domaine du financement public car si nous sommes ici, au Parlement, c'est pour répondre aux besoins du public en général. C'est la raison pour laquelle nous trouvons qu'il est stupide qu'un gouvernement soit obligé d'aller emprunter à des institutions privées, à des banques à charte, l'argent qu'il pourrait obtenir de la Banque du Canada au taux de 1 p. 100 au lieu de 5 ou 6 p. 100 comme le font actuellement nos organisations publiques. Cela ferait économiser beaucoup à notre pays ou à l'administration centrale.

Quand on voit que le ministre des Finances, dans son budget, a près d'un milliard d'intérêt sur la dette publique! Nous devons payer tous les ans un milliard d'intérêt, soit, comme le disait l'honorable député de Medicine-Hat (M. Olson), un peu plus que le montant de notre déficit annuel. Nous avons connu plusieurs déficits sous le régime con-